

Les cahiers du Centre d'Etudes Socialistes

**LA PARTICIPATION
DES SYNDICATS
AUX ORGANISMES OFFICIELS
MENACE-T-ELLE
LEUR INDÉPENDANCE ?**

Débat public sous la présidence
de Manuel BRIDIER

entre

Alexandre HEBERT - André BARJONET
L. P. LE TONTURIER - Marcel GONIN
Bernard SCHREINER



N° 54-55

Mars 1965 (No double)

3 Fr - Etr. : 4 Fr

CCES - 29, Rue Descartes, PARIS-5^e

L'INDÉPENDANCE DES SYNDICATS EST-ELLE MENACÉE ?

Bernard SCHREINER
Président de l'U.N.E.F.

L'U.N.E.F. a eu, elle aussi, un certain nombre d'expériences en ce qui concerne les problèmes d'intégration d'un syndicat dans les organismes officiels. Pour le mouvement étudiant, le problème effectivement ne peut pas être identique à celui des syndicats ouvriers, mais néanmoins si les structures officielles, en ce qui concerne le mouvement étudiant, sont différentes de celles du mouvement ouvrier, il y a, malgré tout, un certain nombre de conséquences, de conclusions que nous pourrions tirer, nous, étudiants, des formes de participation que nous avons pu avoir au long de notre vie syndicale qui pourront à la fois, être utiles à nous-mêmes et je crois aussi aux autres syndicats. Le problème le plus important que nous avons eu à résoudre, sur le plan étudiant, est celui du Centre national des Oeuvres, est celui d'un organisme qui avait été établi en 1955, pour, d'une manière paritaire, régler l'ensemble des problèmes posés par les conditions de vie, les conditions matérielles du milieu étudiant.

Avant la guerre l'U.N.E.F., plutôt les A.G. (Associations générales) de province avaient pris l'initiative de créer un certain nombre de services en faveur des étudiants. Ces services n'étaient là que pour pallier à un certain nombre de carences gouvernementales en ce qui concerne la prise en charge par l'État des problèmes universitaires. Donc, dès le début, le mouvement étudiant était amené à avoir un certain nombre de services d'entre aide gérés par lui-même, c'est-à-dire que l'État n'avait aucune voix, aucun droit de regard, aucune mainmise sur ces services, c'étaient uniquement les étudiants qui les géraient. Les conséquences syndicales d'ailleurs de ceci ont été que souvent les responsables syndicaux étaient beaucoup plus des techniciens que des syndicalistes.

Il y eut un certain nombre de modifications après la guerre. Le nombre d'étudiants augmentant, la technicité demandée par la gestion directe dépassant la compétence et les moyens des responsables, les premiers signes d'intérêt d'un gouvernement aux problèmes de l'enseignement et de l'Université, tout cela peu à peu l'État a partagé avec le mouvement étudiant la charge des problèmes, disons, directs des étudiants, problèmes matériels, problèmes de services. La co-gestion, c'est-à-dire la parité, gouvernement pouvoir

d'un côté et de l'autre, étudiants, lorsque l'U.N.E.F. l'a lancée en 1955, avait comme principe de gérer à deux le domaine matériel. Ceci demandait un appareil beaucoup plus solide pour supporter l'importance accrue de toutes les tâches, mais pour l'U.N.E.F., cet appareil ne devait pas être seulement une administration, mais être effectivement un organisme où le mouvement étudiant pourrait, en parité, essayer d'exercer véritablement un travail constructif.

C'était, il faut bien le dire, une sorte d'intégration dans une structure officielle, une intégration où d'ailleurs l'indépendance du milieu étudiant, l'indépendance du mouvement étudiant était légèrement hypothéquée dans la mesure, et j'y reviendrai tout à l'heure, où, au cours de cette période de co-gestion, les décisions ont été prises par cet organisme officiel et ont engagé le mouvement étudiant à ne pas revendiquer sur certains points, parce qu'il avait accepté des réformes à l'intérieur du Centre national des Oeuvres. Donc c'était effectivement une dépendance par rapport à la structure que le mouvement lui-même avait créé, mais qui était officiellement une structure où le pouvoir avait, disons, la moitié des voix.

Mais là aussi, la participation à une telle structure officielle présentait des risques : le syndicalisme étudiant étant basé sur des revendications, comment pouvait-il, par des manifestations ou des campagnes dans l'opinion, agir auprès d'organisations où il siège en Conseil d'administration ? C'est effectivement le problème.

A la lumière d'expériences que nous avons pu donc réaliser au Centre national des Oeuvres, j'aimerais bien revenir sur l'évolution de ce Centre national, dans la mesure où, je le crois, il apporte une expérience remarquable d'abord de gestion directe avant la guerre, ensuite de dépendance complète du syndicat à l'intérieur de ces structures officielles et enfin, depuis un an ou deux, de nouvelle indépendance par rapport au pouvoir public, et, devant une telle évolution, formuler un certain nombre de conclusions.

En ce qui concerne le Centre national des Oeuvres, l'État depuis 36 avait tenté de prendre en charge un certain nombre de problèmes très limités et il se heurtait à des structures organisées par le mouvement étudiant devant lesquels il n'était pas le plus fort dans la compétition qui s'ouvrait. C'est pour résoudre ce problème que le statut de 55 vit le jour au Centre national des Oeuvres. Il comprenait une part importante de concessions de la part du mouvement syndical, dans la mesure où, si la parité entre étudiants administrateurs était instaurée au niveau du Centre national, il n'en était pas de même au niveau des Centres régionaux. Mais malgré tout ce statut constituait un exemple remarquable de gestion démocratique puisque aussi bien il assurait la garantie que l'État prendrait en charge l'aide matérielle des étudiants tout en maintenant, pour le mouvement syndical, la responsabilité collective face à leurs propres problèmes.

Tant que le statut fut respecté, la co-gestion a été effectivement un succès, surtout d'ailleurs à partir de 57. Ceci était dû au fait que les représentants étudiants ont largement contribué, à ce moment là, à promouvoir une politique, à la fois conforme aux intérêts des étudiants et applicable techniquement. De cette période, qu'on a pu appeler « période dorée »,

nous avons pu tirer un certain nombre de conclusions. La co-gestion devant être la garantie que les problèmes étudiants sont résolus dans un sens de prise en charge par l'État de l'aide sociale et matérielle, et d'autre part de maintenir la responsabilité collective des intéressés face à leurs problèmes par l'intermédiaire du syndicat. Deuxième exigence, la co-gestion devait arriver à un dépassement soit de la gestion directe soit à l'étatisation, chacune de ces formules constituant un abandon collectif des responsabilités soit de la part de la nation, soit de la part du mouvement étudiant. La co-gestion, troisième exigence, devait permettre de respecter les principes définis par le mouvement étudiant qui peuvent fonder des solutions totales à leurs problèmes et en dépassement du problème purement quantitatif, par leurs exigences beaucoup plus qualitatives portant sur des revendications d'ordre plus général et mettant en cause, non pas uniquement les problèmes matériels, mais l'ensemble des problèmes des étudiants.

Sur le plan aussi du syndicat, la co-gestion devant assurer une prise de conscience effective de leurs problèmes par les étudiants. Et enfin, l'engagement qu'a accepté de prendre l'U.N.E.F. dans les décisions de ce Centre national, avait comme contrepartie un contrat. Ce contrat, selon lequel les pouvoirs publics ne remettaient pas en cause la représentativité de l'U.N.E.F., ce qui impliquait l'attribution exclusive des sièges d'administrateurs étudiants au mouvement étudiant. Cette co-gestion, et cela on l'a vu rapidement, originale en soi, liant deux parties légèrement opposées, implique évidemment une réforme démocratique de l'État. C'était faire un pari bien grand et petit à petit, la situation s'est détériorée, le gouvernement modifiant les statuts et entravant le fonctionnement des oeuvres. D'abord, en 60 et en 61, en nommant, cela surtout est important, à des postes d'administrateurs étudiants des représentants d'une organisation soi-disant syndicale, opposée à l'U.N.E.F. et qui n'était pas d'ailleurs encore créée à ce moment-là, et ensuite, en 1963, en modifiant la composition du conseil d'administration et en établissant une tripartie avec des personnalités nommées par le ministère. Le gouvernement violait donc le contrat initial, l'U.N.E.F. acceptant de prendre des engagements au nom du monde étudiant et se portant, et cela c'est le plus important, garant de leur application, l'État, en contrepartie, prenant en considération les problèmes posés par l'U.N.E.F. et s'engageant à ne pas mettre en cause sa représentativité, généralement aussi à ne pas intervenir dans le fonctionnement du syndicalisme étudiant, et ce contrat se trouvait de fait, rompu. Les responsabilités que nous avons prises, en assurant la charge, par exemple, de répartition de crédits, si le choix du gouvernement, du parlement était clair et justifié, en faisant respecter les décisions que nous prenions dans le conseil d'administration n'était absolument plus valables à ce moment-là. Le mouvement étudiant, devant cet échec, dû à des causes politiques, devait revoir sa forme de participation et changer effectivement son analyse, changer sa politique vis-à-vis des pouvoirs publics. Il est à noter d'ailleurs une évolution, à peu près identique, dans d'autres structures dans lesquelles on participait, d'une manière paritaire, en particulier l'A.S.S.U., sports scolaires universitaires, où d'ailleurs dans les conseils d'administration des assemblées générales, la parité qui pouvait exister entre intéressés et pouvoir n'était devenue qu'un leurre. Quelle est maintenant la situation actuelle et les conséquences, les conclusions que nous, U.N.E.F., avons pu tirer d'un tel état de fait.

D'abord, en ce qui concerne les oeuvres, le changement de statuts rend maintenant impossible une véritable co-gestion, le directeur du centre national n'étant plus qu'un simple fonctionnaire du ministère, il est l'intermédiaire et non pas le véritable détenteur du pouvoir. Un exemple frappant est l'annulation de la hausse des loyers en cité universitaire de la rentrée dernière. La hausse ayant été décidée par le ministère sans avoir averti le conseil d'administration, le mouvement étudiant a déclenché à ce moment là une grève des loyers qui pouvait financièrement paralyser les Centres régionaux. Devant la pression de l'UNEF., en janvier 1964, le ministre décidait de suspendre cette hausse jusqu'au 1^{er} juin 1964. Cette annulation de la hausse, les premiers à en avoir été avertis ont été les responsables étudiants et non pas le directeur du Centre national des Oeuvres, ni de même les autres administrateurs. Il y avait là effectivement un signe que même sur le plan gouvernemental, on ne prête pas attention du moins politiquement à tout ce qui peut être dit ou fait au Centre national des Oeuvres. Autre exemple des possibilités actuelles du C.N.O., c'est le fait que les administrateurs et nous l'avons vu, le 15 mai dernier au conseil d'administration du C.N.O., n'ont pour tout pouvoir que de répartir, suivant certains secteurs, d'une manière d'ailleurs techniquement valable, une masse budgétaire irrémédiablement imposée par les finances et sur laquelle ils n'ont absolument aucun pouvoir. Le mouvement étudiant se trouve alors amené à revendiquer non pas une co-gestion, mais à demander à ce qu'il ait droit de regard sur les finances. Devant une telle situation, l'U.N.E.F. ne peut s'intégrer, dans ce soi-disant organisme de co-gestion. Si auparavant elle avait perdu une certaine partie de son indépendance en jouant le jeu démocratique de la co-gestion, aujourd'hui elle retrouve pleine et entière sa véritable indépendance syndicale. Malgré tout nous sommes décidés à rester au Centre. Pourquoi ? Et c'est là que nous apportons une forme particulière, on ne peut pas dire d'intégration, car nous refusons ce terme, mais de droit de regard à des organismes où nous pouvons avoir une entrée. En effet, dans la situation actuelle, nous ne faisons, dans ces structures, qu'exercer un droit de regard sur le fonctionnement des services, en tant que syndicat, nous n'avons pas à cautionner de budget comme celui des Oeuvres scolaires universitaires sur lesquelles nous n'avons d'ailleurs aucun pouvoir. Pour nous, un tel conseil d'administration, une telle structure ne peut être qu'une tribune d'expression où nous exprimons les besoins et les revendications du milieu étudiant, mais nous refusons, et cela est très clair, de cautionner toute décision prise par le Centre national des Oeuvres. Nous exprimons à l'intérieur de ces structures un certain nombre de problèmes dont nous savons fort bien que les solutions ne pourront pas être trouvées dans ces structures-là. Nous exprimons et par ce fait, nous mettons les pouvoirs devant nos exigences et ses responsabilités, du moins nous l'espérons.

Nous exerçons donc un droit de regard sur le travail quotidien que peut exercer une structure officielle, cela suffit à un syndicat comme le nôtre, nous affirmons qu'actuellement ce serait s'enfermer dans des structures très contraignantes que d'essayer véritablement de jouer un jeu démocratique en s'intégrant dans ces structures et que de toute façon, pour les revendications propres à la masse étudiante, la seule solution de revendication ne se retrouve pas dans les structures officielles comme celles du Centre national des Oeuvres, mais

bien effectivement, puisque on nous refuse le dialogue par des manifestations et par des actions de masse, si dures soient-elles.

J'aurais un certain nombre de remarques à faire sur un problème qui est beaucoup plus général et qui concerne la participation d'un mouvement étudiant à la préparation du Plan qui est un problème qui peut d'ailleurs, qui concerne d'ailleurs l'ensemble des autres syndicats. Nous n'avons pas à choisir de doctrine, ou une des doctrines en présence concernant le système français de planification. Pour nous, il s'agit d'abord de constater l'existence d'une structure de planification et de bien situer son influence exacte par rapport à l'action syndicale du mouvement étudiant. C'est ainsi que notre participation aux commissions du plan ne peut être une caution à la politique budgétaire de l'Education nationale. Il est utile d'y participer dans la mesure où cela permet de faire connaître des revendications fondamentales, mais il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les possibilités actuelles de voir les revendications syndicales satisfaites dans le prochain plan.

Un problème pour nous se pose au sujet de ce plan. Quel lien pour le mouvement étudiant pouvons-nous réaliser entre les problèmes universitaires qu'on peut étudier dans le cadre du plan et la réflexion que nous poursuivons sur les problèmes de l'adaptation de l'université aux besoins de la nation. C'est encore une question que l'on se pose. Il existe pour nous un danger de s'intégrer trop profondément dans le régime actuel, car le syndicat pourrait alors permettre à la société de fonctionner alors beaucoup plus rationnellement ; nous avons peut-être à revoir notre conception de l'action syndicale et l'adapter aux exigences de notre milieu et de notre temps, mais ne tombons pas dans les filets tendus du néo-capitalisme, surtout ne laissons pas d'autres individus repenser le syndicalisme à la place des syndicats.

En conclusion, j'aurais un certain nombre de formulations à faire, en ce qui concerne le problème de l'intégration. C'est un problème qui se pose, je crois, d'une manière différente aux différents syndicats, mais j'aimerais bien m'interroger et poser un certain nombre de questions en ce qui concerne le terme indépendance. Pour quelle raison et dans quelles conditions un syndicat est-il amené à défendre son indépendance ? S'agit-il simplement d'une sorte de réflexe ? De liberté de la volonté, propre à toute organisation ? De jouir dans les limites de la légalité de la gestion et du contrôle de ses propres affaires ? S'agit-il de la simple prise de conscience, souvent peu claire et un peu empirique, qu'un vague danger peut la menacer dans certaines circonstances, que sa volonté d'autonomie est en contradiction avec tel régime, ce qui correspond à une première prise de conscience politique ? Ou bien s'agit-il plutôt de quelque chose de plus profond, d'une attitude fondée sur une analyse approfondie de la nature du syndicat, de son statut, de son rôle, de sa situation et de son rôle particulier dans les structures fondamentales de notre société comme la lutte des classes et qui montrerait, en passant d'ailleurs par une analyse du pouvoir, la nécessité de préserver une organisation autonome pour l'expression des besoins de la masse qu'il représente. Il y a en effet nécessité, pour un syndicat, de savoir par des analyses préalables, quelles sont les limites imposées, par tel ou tel régime, à la satisfaction des besoins de ses adhérents et en conséquence, nécessite pour ce syndicat d'avoir à déterminer la stratégie qui implique le renouvellement,

la transformation de telle ou telle forme de pouvoir. Il y a, je crois aussi, une forme d'intégration qui est la plus surnoise, c'est la complicité, par là je ne pense pas seulement dire qu'un syndicat puisse être cyniquement complice d'un gouvernement en servant consciemment des intérêts au détriment du groupe social de la classe qu'il représente, mais que l'absence de politique à long terme, l'acceptation de l'empirisme au jour le jour, peuvent constituer des formes subtiles d'intégration.

Les cahiers du Centre d'Etudes Socialistes
LA PARTICIPATION DES SYNDICATS
AUX ORGANISMES OFFICIELS MENACE-T-ELLE LEUR
INDÉPENDANCE ?

Débat public sous la présidence de Manuel BRIDIER

entre

Alexandre HEBERT (Secrétaire de l'U.D.-F.O. de Loire Atlantique) - André BARJONET (Secrétaire du Centre d'Etudes Economiques de la C.G.T.) - L. P. LE TONTURIER (Secrétaire du S³ de Paris - S.N.E.S.) - Marcel GONIN (Membre du Bureau Confédéral de la C.F.D.T.) - Bernard SCHREINER (Président de l'U.N.E.F.)

N^{os} 54-55 Mars 1965 (N^o double) 3Fr - Etr. :4Fr

Pages 21 à 26